

SEPECC - SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 RUE DU STADE
38890 MONTCARRA

**DÉCISION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UNE LIGNE
DE TRÉSORERIE 2024.10.04**

**LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN,**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020, visé de la Sous-Préfecture le 05 octobre 2020, relative à la délégation de compétences attribuées au Président, notamment l'alinéa n° 11.

Considérant que l'offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie conforme aux intérêts de notre collectivité est celle remise par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes,

DÉCIDE :

Article 1 - l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), liée aux besoins de fonctionnement, auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES dans les conditions suivantes :

- Montant : **1 500 000 €**
- Durée : **12 mois**
- Taux d'intérêt :
 - **€STER + marge de 0.84 %**
 - **TAUX REVISABLE** au choix à chaque tirage
- Process de traitement automatique : tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : **3 750 € prélevés une seule fois**
- Commission de non-utilisation : **0.12%** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts

Article 2 - Ampliation de cette décision sera adressée en Trésorerie de La Tour-du-Pin.

Fait à Montcarra, le 23/10/2024

Le Président,

Patrick FERRARIS

SEPECC

Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du CateLAN
232 Rue du Stade 38890 MONTCARRA
Tél. 04 74 92 40 28
Mail : contact@sepecc.fr
SIRET 20009179100018 I R03200091791

Acte rendu exécutoire
par télétransmission en Préfecture
le 24/10/2024
par publication
le 24/10/2024